

DELIBERATION N° 17

Convention tripartite dans le cadre du mois de l'architecture contemporaine en Normandie – mars 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 28 janvier 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la question n°28) , Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien (de la question n° 5 à la question n° 36), M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 21), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie,

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 29 à la question n° 36), Mme QUESNEL Alice, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 6 à la question n° 36), Mme OUVRY Annie, M BAZIN Jean (de la question n° 22 à la question n° 36)

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M Langlois Nicolas (à partir de la question n° 29), M. LECANU Lucien à M. JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n°4), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AVRIL Jolanta à M WEISZ Frédéric, Mme QUESNEL Alice à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M PETIT Michel (à partir de la question n° 6), Mme OUVRY Annie à Mme ORTILLON Ghislaine, M BAZIN Jean à M. GAUTIER André (à partir de la question n° 22).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Nicolas Langlois, adjoint au maire,

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation à l'architecture contemporaine, la Maison de l'Architecture de Normandie organise chaque année en mars, le Mois de l'Architecture contemporaine, dans plusieurs communes et agglomérations de la Normandie.

Cette manifestation a pour objectifs de sensibiliser un large public à l'architecture contemporaine ainsi qu'à l'urbanisme en proposant des regards complémentaires, à travers la programmation de visites, de parcours, de conférences, d'expositions, d'ateliers, etc...

Le partenariat envisagé sur Dieppe s'articule autour de deux actions :

- le vendredi 25 mars 2016 – de 14h00 à 17h00 rencontre et visite architecturale de l'immeuble « Le Tonkin »

La visite sera précédée d'une présentation des enjeux liés au bâtiment, comme levier à la requalification de la ZAC Dieppe Sud.

- le mercredi 30 mars 2016 – à 19h00 – rencontre sur les projets de Ville

Mise en perspective des différents projets et dispositifs : écoquartier, ANRU, requalification du centre ancien – en lien avec les différents acteurs de l'acte de construire qui œuvrent sur ces grands projets urbains

Vu

- le code général des collectivités territoriales en son article L2121-29

- le projet de convention annexé à cette délibération,

- l'avis de la commission n°3 réunie le 26 janvier 2016

Considérant l'intérêt local de ce partenariat, et la promotion du développement urbain de la Ville de Dieppe et des actions de la SEMAD dans toute la Normandie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la signature de la convention tripartite relative aux deux rencontres qui auront lieu à Dieppe, dans le cadre du mois de l'architecture contemporaine en Normandie en mars 2016 et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire